



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°31-2024

SEANCE DU : 25 juin 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 12/06/2024

Affichée le : 17/06/2024

Transmis le : 17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH  
Romain PREVALET ..... pouvoir à Patrick RAOULT  
Françoise GODENNE ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Sébastien SCHILLINGER, Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC

### Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif - Contrat de droit privé – filière animation

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants,

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Crée cinq emplois non permanents et le recrutement de cinq contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet à compter du 8 juillet 2024.
- Prévoit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2024

Le Maire,  
Céline CAUDRON

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 095-219505047-20240626-2606202431-DE